



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2022 – NUMÉRO 43 DU 22 FEVRIER 2022

TABLE DES MATIÈRES

PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 désignant Monsieur Louis LE FRANC Préfet du Pas-de-Calais pour assurer la suppléance zonale

SOUS-PREFECTURE DE VALENCIENNES

Arrêté préfectoral du 223 février 2022 portant cessation définitive de la régie de recettes de l'État instituée auprès de la police municipale de BRUAY SUR L ESCAUT

CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE SEQUEDIN

Arrêté du 21 février 2022 portant délégation de signature
DLS 73-2022

Arrêté du 21 février 2022 portant délégation de signature
DLS 74-2022

SERVICE DEPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Cynotechnie (CYN) » et « secours animalier (SAN) » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Drones » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Exploitation Longue Durée (ELD) au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Groupe de Reconnaissance et d'Exploration en milieu souterrain (GREMS) » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Interventions à Bord des Navires et des Bateaux (IBNB)-Eaux maritimes » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels préventionnistes au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés en « risques radiologiques (RAD) au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés en « risques chimiques (RCH) » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés en « risques nautiques » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Sauvetage, Appui et Recherche (SAR) » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés en « Systèmes d'information et de communication (SIC) » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Secours en Milieu Périlleux (SMP) » au titre de l'année 2022

SNCF

Décision de déclassement du domaine public
25 janvier 2022

**Arrêté préfectoral
désignant Monsieur Louis LE FRANC
Préfet du Pas-de-Calais
pour assurer la suppléance zonale**

**Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi d'orientation n° 92 -125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R.122-36 ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de Madame Anne CORNET en qualité de préfète déléguée pour la défense et la sécurité pour la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges François LECLERC en qualité de préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant l'absence de M. Georges François LECLERC du vendredi 25 février 2022 au soir au dimanche 27 février 2022 inclus ;

Considérant l'absence de Mme Anne CORNET ces mêmes jours ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La suppléance zonale du vendredi 25 février 2022 en soirée au dimanche 27 février 2022 inclus sera assurée par M. Louis LE FRANC.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et notifié à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Fait à LILLE, le 21/02/2022



Georges François LECLERC

**Arrêté préfectoral portant cessation définitive de la régie de recettes de l'État instituée
auprès de la police municipale de BRUAY-SUR-L'ESCAUT**

Le Préfet de la région Hauts de France
Préfet du Nord

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 mai 2003 portant institution d'une régie de recettes de l'État auprès de la Police Municipale de la commune de Bruay-sur-l'Escaut ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2018 portant nomination de trois régisseurs suppléants ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2022 portant délégation de signature à Monsieur Michel CHPILEVSKY, sous-préfet de VALENCIENNES ;

VU le courrier du 15 février 2022 de la maire de Bruay-sur-l'Escaut, sollicitant la clôture la régie de la police municipale ;

VU l'avis favorable en date du 9 février 2022 de Monsieur l'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Hauts de France et du département du Nord ;

CONSIDERANT que la police municipale de Bruay-sur-l'Escaut est dotée de terminaux électroniques de verbalisation et qu'aucun encaissement n'a été enregistré depuis plus d'un an ;

ARRETE

Article 1er : Les arrêtés préfectoraux des 28 mai 2003 et 11 octobre 2018 portant institution d'une régie de recettes de l'État et de la nomination de trois régisseurs suppléants auprès de la Police Municipale de la commune de Bruay-sur-l'Escaut sont abrogés.

Article 2 : Le sous-préfet de Valenciennes et la maire de Bruay-sur-l'Escaut sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Une copie du présent arrêté est adressée à la maire de Bruay-sur-l'Escaut, à la régisseuse principale et aux régisseurs suppléants et à la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait à Valenciennes, le **22 FEV. 2022**
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet



Michel CHPILEVSKY



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin

DLS 73-2022

A Sequedin

Le 21/02/2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05/08/2021 nommant Monsieur Thierry GUILBERT en qualité de chef d'établissement de Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin

Le chef de l'établissement du centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Mathieu DANGOISSE, Directeur Adjoint au Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : M. Mathieu DANGOISSE, Directeur Adjoint, au Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Sequedin

Le 21/02/2022

Le chef d'établissement,

Thierry GUILBERT
Signature

Le Directeur
Thierry GUILBERT



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin

A Sequedin

Le 21/02/2022

DS 74-2022.

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05/08/2021 nommant Monsieur Thierry GUILBERT en qualité de chef d'établissement de Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin

Le chef de l'établissement du centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie GAMBÀ, Directrice de Détention au Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Mme Anne-Sophie GAMBÀ, Directrice de Détention au Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Sequedin
Le 21/02/2022

Le chef d'établissement,

Thierry GUILBERT
Signature

Le Directeur
Thierry GUILBERT

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « cynotechnie (CYN) » et « secours animalier (SAN) »
au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à la détention et à l'utilisation d'armes de type hypodermique par les SDIS ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Est désigné conseiller technique de la spécialité cynotechnie (CYN3) et conseiller technique départemental de la spécialité cynotechnie :

JOANNESSE LAURENT Chien : HEVEN N° 250 268 500 542 470

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité cynotechnie (CYN2) les personnels suivants :

BERNARD PHILIPPE	Chien : HELLO	N° 250 269 802 801 178
HULOT SEBASTIEN	Chien : OWEN	N° 250 268 501 567 199
GRASSART BERTRAND	Chien : LECKY	N° 250 268 500 973 412
BUSSY SEBASTIEN	Chien : GOOGLE	N° 250 269 500 480 760
	Chien : O2 *	N° 250 269 608 086 355
GORGOL GREGORY	Chien : JAGGER	N° 250 268 712 223 260

* *Chien pisteur*

Article 3 – Sont désignés conducteurs de la spécialité cynotechnie (CYN1) les personnels suivants :

LAUDOUX MAXENCE	Chien : ORION	N° 250 268 712 765 068
VILAIN BAPTISTE	Chien : OSDIS *	N° 250 268 712 669 428
DEROUIN TANGUY	Chien : OSLO	N° 250 268 501 505 208

* *Chien pisteur*

Article 4 – Sont désignés conseillers techniques animaliers (SAN3) les personnels suivants :

CORRADI PHILIPPE (vétérinaire)	LERROY CLAUDE-FRANCK (vétérinaire)
DELOBELLE MORGAN (vétérinaire)	MARIE NELY FLORENCE (vétérinaire)
HULOT SEBASTIEN	MIOT ALICE (vétérinaire)
JOANNESSE LAURENT *	

* Conseiller technique départemental

Article 5 – Sont désignés chefs d'unité animaliers (SAN2) les personnels suivants :

BERNARD PHILIPPE	GRASSART BERTRAND
BUSSY SEBASTIEN	GORGOL GREGORY

Article 6 – Sont désignés équipiers animaliers (SAN1) les personnels suivants :

VILAIN BAPTISTE	DEBUT GEOFFREY
LAUDOUX MAXENCE	DEROUIN TANGUY
STEVE MUREZ	MAJOT BERNARD
BOUZERE CHRISTOPHER	

Article 7 – Sont déclarés compétents à l'utilisation du projecteur hypodermique les personnels suivants :

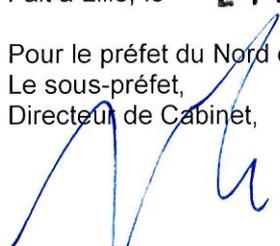
CORRADI PHILIPPE (vétérinaire)	LERROY CLAUDE-FRANCK (vétérinaire)
DELOBELLE MORGAN (vétérinaire)	MARIE NELY FLORENCE (vétérinaire)
HULOT SEBASTIEN	MIOT ALICE (vétérinaire)
JOANNESSE LAURENT	GORGOL GREGORY

Article 8 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 9 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 8 juillet 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de Cabinet,


Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Drones » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif aux dispositions transitoires de reconnaissance de la formation et des titres des pilotes à distance ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standards nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2019 portant autorisation permanente d'utilisation d'aéronefs circulant sans personne à bord (drones) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} – Est désigné comme conseiller technique départemental de la spécialité « drones » et télépilote de drone :

BOCH Fabien

Article 2 - Sont désignés conseillers techniques de la spécialité « drones » et télépilotes de drones les personnels suivants :

CHAMPENOIS Jérôme
DECROO Anthony
HANNUS Emilien

JADAS Ludovic
LECLERC Alexandre

Article 3 – Sont désignés télépilotes de drones les personnels suivants :

ANSART Olivier
AUTRICQUE Nicolas
BERENQUER Nicolas
BERNARD Charles
BURGEAT Matthieu
CATENA Julien
CHAVATTE Vincent
CRESPO Anthony
DANSETTE Daniel
DE FALCO Grégory
DESSAILLY Sylvain
GOLZE Thomas
GOUBE Aurélien
HERENG David

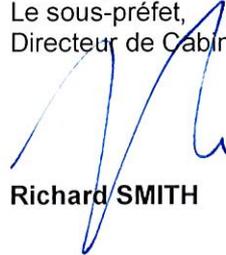
LACOUR Grégory
LEBLON Nicolas
MARRIS Sébastien
MOUCHON Christophe
POTTEL Rémi
RAMET Guillaume
ROCH René
ROYER Jérôme
SAIDANI Benoit
SCHERRIER Freddy
THIBAUX Alix
VAN BERLEERE Alexis
VAUDEVIRE Vincent

Article 4 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de Cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Exploration Longue Durée (ELD) » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le guide de doctrine opérationnelle relatif aux incendies de structures du 16 avril 2018 ;

Vu le guide de techniques opérationnelles relatif aux établissements et techniques d'extinction du 29 août 2018 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le guide de techniques opérationnelles relatif à l'engagement en milieu vicié de décembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés conseillers techniques de la spécialité ELD (ELD3) les personnels suivants :

BECUWE JEAN-PHILIPPE
BOUGUENNEC MATHIEU
CHAVATTE PATRICE

DUBOIS PASCAL
DUSSERRE ROMAIN
GIRARD CYRILLE

GOURNAY REGIS
OMONT OLIVIER *
PAGNACCO SEBASTIEN

* Conseiller technique départemental

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité ELD (ELD2) les personnels suivants :

BARD JOHAN
BASSIMON SEBASTIEN
BEAUDELLOT FREDERIC
BEAURAIN SYLVAIN
CLERMONT ROMAIN
DELHORS CHRISTOPHE

DEMARTELAERE GILBERT
DESITTER GREGORY
DIDIER DAVID
FONTAINE JULIEN
GOLEJEWSKI MAXIME
GRABOWSKI STEPHANE

HENRY PHILIPPE
LABILLE CHRISTOPHE
LABROY CHRISTOPHE
LEMOINE DAVID
LESCORNEZ OLIVIER
LOBBESTAEL FREDERIC

MALFAIT TONY
NOIRET NICOLAS
PASCHANA ADRIEN

PASSION FABIEN
PASSION GUILLAUME
REAL GREGORY

SCHILDT JEAN-PHILIPPE
TETAERT HUGUES
VENZA DAVID

Article 3 – Sont désignés équipiers de la spécialité ELD (ELD1) les personnels suivants :

AGACHE BENJAMIN
AOUCHA FAHAT
BAJEUX MATTHIEU
BALANDRAUX VINCENT
BAREZ CLEMENT
BEAUDELLOT JEREMY
BERENGUER NICOLAS
BEUSCHART CEDRIC
BOBEUF NICOLAS
BOCQUET RUDY
BOUDEWEEL ANTHONY
BOUILLET BENJAMIN
BOUTRY CLEMENT
BRONSARD CLEMENT
CASIER ANTOINE
CHARLEMAGNE ALEXANDRE
CHERY ROMAIN
CLAIRE CHRISTOPHE
COPIN EMMANUEL
COUCAUD QUENTIN
DACOSSE ALICE
DAVID MAXIME
DE CAUWER RICHARD
DELCROIX ALEXIS
DENIS GEOFFREY
DERAED ANTOINE
DESCAMPS AMAURY
DESCAMPS MATTHIEU
DEVEAUX NICOLAS
DEWINNE REGINALD
DHAINAUT ANTOINE
DUQUESNE CLEMENT

DUVAL JEAN CHRISTOPHE
DUVIVIER TANGUY
EL MOKRETAR HAROUN
FAGOT RUDY
FAVA NICOLAS
FERNANDEZ MAXENCE
FILLIERE ROMAIN
GAUTHIER GAETAN
GHESQUIER GUILLAUME
GILLE DAVID
GODEFROID JULIEN
GRAMMONT SAMUEL
HAMM REMI
HENNEQUIN GAETAN
HENRY FRANCOIS
HOURDOUILLE KEVIN
HORAIN THOMAS
JAMESSE GUILLAUME
JUMELET CEDRIC
KMIECIK MICHAEL
LAGACHE THOMAS
LAMOITTE JEREMY
LANGLOIS THOMAS
LANNOY GUILLAUME
LEGRAND ANGE
LEGRAND BENJAMIN
LEPREVOST THOMAS
LOGEON STEPHEN
LOSSIGNOL AURELIEN
MARAIS LUDOVIC
MEZINE MEHDI
MIGNEAU FRANCOIS

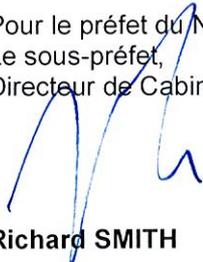
MONTREZOR LUDOVIC
MRAOVIC TONY
NAVET DAMIEN
OPSOMMER BENJAMIN
PERREIRA CHRISTOPHE
PETIT STEVE
PEYEN YANICK
PLOUVIER GUILLAUME
POCHERON ANTOINE
RAMET GUILLAUME
RENAUD ROMAIN
SAMYN THOMAS
SEIBERT NICOLAS
SELOSSE JEAN-LOUIS
SELVAIX BRYAN
SOLEAU JULIEN
SORLIN FABIEN
SOUROUX NICOLAS
SZCZUREK OLIVIER
TAFROUNTI KAMEL
TOURLOUSE BENOIT
VANDEKERCKHOVE DAMIEN
VANDENBILCKE JEREMY
VANDERHAEGHE ROMAIN
VANDROMME MICKAEL
VANROY SEBASTIEN
VERHAEGHE YOANN
VERHEECKE THIBAUT
VERIN REMY
VERLINDE AMAURY
VINCETTE VALENTIN
WICHLACZ FREDERIC

Article 4 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de Cabinet,


Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels du « Groupe de Reconnaissance et d'Exploration en Milieu Souterrain
(GREMS) » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés conseillers techniques de la spécialité GREMS (GREMS3) les personnels suivants :

DELECOURT LUDOVIC
THIAIS GUILLAUME *
TYTGAT ALAIN

* Conseiller technique départemental

VANDEN STORME CHRISTOPHE
WILLEM THOMAS

Article 2 - Sont désignés chefs d'unité de la spécialité GREMS (GREMS2) les personnels suivants :

AUVRAY LOIC
BONTEMPS BERTRAND
DEVIIENNE DOMINIQUE
GOLEJEWSKI MAXIME

LEMAIRE JEAN-CHRISTOPHE
MARGARON MICHAEL
REAL GREGORY

Article 3 - Sont désignés équipiers de la spécialité GREMS (GREMS1) les personnels suivants :

AGACHE BENJAMIN
AUGEZ CAMILLE
AUVRAY MATTHIEU

BOUTRY CLEMENT
CALONNE THOMAS
CHOAIN DENIS

COUDEVILLE GUILLAUME
CREPEL NICOLAS
DELEVOYE OLIVIER
DELOUF COLIN
DELPORTE STEPHANE
DUMOULIN JULIEN
DURIEUX ARNAUD
HERENT FRANCOIS
JARZEMBOWSKI RONALD
KUHN YOANN
LEVEQUE SEBASTIEN
LE LAGADEC MATTHIEU

MARAIS LUDOVIC
MERTZ JEREMY
MONTIGNY EDDY
MOREL BERTRAND
PLOUVIER GUILLAUME
POTTEL REMI
RYPERT TONY
TAFROUNTI KAMEL
TIBERGHIE MAUDE
TOURLOUSE BENOIT
VELU FREDERIC
WOLOSZ JEROME

Article 4 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de Cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Interventions à Bord des Navires et des Bateaux (IBNB) –
Eaux maritimes » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2017 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers aux interventions à bord des navires et bateaux ;

Vu le guide de doctrine opérationnelle relatif aux interventions à bord des navires et bateaux en milieu maritime (IBNB) de novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} – Est désigné conseiller technique de la spécialité IBNB (IBNB4) et conseiller technique départemental de la spécialité IBNB :

GIRARD CYRILLE

Article 2 – Sont désignés chefs de groupe IBNB (IBNB3) les personnels suivants :

BECUWE JEAN-PHILIPPE
BOUGUENNEC MATHIEU
CHAVATTE PATRICE

DUBOIS PASCAL
DUSSERRE ROMAIN
GOURNAY REGIS

OMONT OLIVIER
PAGNACCO SEBASTIEN

Article 3 – Sont désignés chefs d'unité IBNB (IBNB2) les personnels suivants :

BARD JOHAN
BEAUDELLOT FREDERIC
BEAURAIN SYLVAIN
BONIN ARNAUD

CAFFIER JULIEN
CANDELIER LAURENT
CLERMONT ROMAIN
DECRIEM THIERRY

DEGROOTE AURELIEN
DEKNUYDT XAVIER
DELHORS CHRISTOPHE
DEROO MAXENCE

DESITTER GREGORY
DEVILLEZ ARNAUD
DIDIER DAVID
FONTAINE JULIEN
FREDERIC THIERRY
GILLE DAVID
GOLEJEWSKI MAXIME
GRABOWSKI STEPHANE
GROUX YANN
HENRY PHILIPPE

HERINGHUEL EDDIE
KMIETEK MICKAEL
LABILLE CHRISTOPHE
LABROY CHRISTOPHE
LEMOINE DAVID
LESCORNEZ OLIVIER
LOBBESTAEL FREDERIC
MARQUIS DAVID
MERLIER FRANCOIS
MONTREZOR LUDOVIC

NOIRET NICOLAS
PASSION FABIEN
PACQUES BAUDELET WILLY
REAL GREGORY
ROYER JEROME
SCHILDT JEAN-PHILIPPE
TETAERT HUGUES
VANHILLE DAVID
VENZA DAVID

Article 4 – Sont désignés équipiers IBNB (IBNB1) les personnels suivants :

AGNERAY CYRIL
BAREZ CLEMENT
BARRAS SEBASTIEN
BARTHELEMY NICOLAS
BASSIMON SEBASTIEN
BEAUDELOT JEREMY
BERENQUER NICOLAS
BOUTRY CLEMENT
BRICHE REMY
BRUYNEEL GAETAN
CALONNE THOMAS
CASIER ANTOINE
CHARLEMAGNE
ALEXANDRE
CHERY ROMAIN
CLAIRE CHRISTOPHE
COPIN EMMANUEL
COUCAUD QUENTIN
DE CAUWER RICHARD
DEMARTELAERE GILBERT
DERAED ANTOINE
DESCAMPS AMAURY
DESCHAMPS MATTHIEU
DEWINNE REGINALD
DHAINAUT ANTOINE
DUPONT YANN
DUQUESNE CLEMENT

DUVAL JEAN-CHRISTOPHE
FAGOT RUDY
FASQUEL FRANCK
GAUTHIER GAETAN
GEERAERT JEROME
GOURNAY MARC-ANTOINE
HAMM REMI
HARS SEBASTIEN
HENNEQUIN GAETAN
HENRY FRANCOIS
HORAIN THOMAS
HOTTELARD YOHANN
HOURDOUILLIE KEVIN
IVART YANNICK
JAMESSE GUILLAUME
JONCKEERE CEDRIC
JULIEN WILLY
LAMOITTE JEREMY
LANGLOIS THOMAS
LEGRAND BENJAMIN
LEMAIRE AUGUSTIN
LEPREVOST THOMAS
LITTIERE BENOIT
MALFAIT TONY
MANIEZ FREDDY
MARAIS LUDOVIC
MEZINE MEHDI

MIGNEAU FRANCOIS
MRAOVIC TONY
OLIVEIRA TONY
OPSOMMER BENJAMIN
PARANTHOEN ANTHONY
PASCHANA ADRIEN
PASSION GUILLAUME
PETIT STEVE
RAMET GUILLAUME
RIGOULET ANTHONY
SAMYN THOMAS
SELOSSE JEAN-LOUIS
SOLEAU JULIEN
TAFROUNTI KAMEL
VANDEKERCKHOVE DAMIEN
VANDEKERCKHOVE KEVIN
VANDENBILCKE JEREMY
VANDICHEL SEBASTIEN
VANDROMME MICKAEL
VANROY SEBASTIEN
VERHEECKE THIBAUT
VERLINDE AMAURY
VICONGNE GEOFFREY
VINCETTE VALENTIN
WACOGNE YANNICK
WADOUX DAVY

Article 5 – Sont désignés chefs d'unité et chefs de groupe IBNB-S les personnels suivants :

CHAVATTE PATRICE
DESITTER GREGORY
DUBOIS PASCAL

DUSSERRE ROMAIN
GIRARD CYRILLE
GOURNAY REGIS

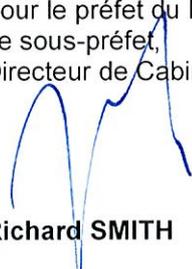
OMONT OLIVIER
PAGNACCO SEBASTIEN

Article 6 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 7 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de Cabinet,


Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels préventionnistes au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Est désigné responsable départemental de la prévention (PRV3) :

PREVOST PIERRE

Article 2 – Sont titulaires de la formation PRV3 (responsable départemental de prévention) et assurent les fonctions de préventionnistes :

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur ou de très grande hauteur et les installations classées pour la protection de l'environnement :

FAGE XAVIER
MARECHAL CEDRIC

MATHON GAETAN
NAWROCKI ANTOINE

Article 3 – Sont désignés préventionnistes (PRV2) les personnels suivants :

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur ou de très grande hauteur et les installations classées pour la protection de l'environnement :

BOURGOIS REMI
BUCHARD HERVE
CATTELET CHRISTOPHE
COMBLEZ STEPHANE
DAUBIOUL FREDERIC
DASSONNEVILLE OLIVIER

DELECOURT LUDOVIC
DELUGNY PATRICK
DEMOL PHILIPPE
DENHAENE BRUNO
DERMINEUR THIERRY
DEVILLIERS FRANCOIS

DERBECOURT EDDY
DUBUSSE OLIVIER
DUMOULIN STEPHANE
DUTIL FREDERICK
FOLENS JEROME
FOURNIER PASCAL
HERITIER CHRISTOPHE
JADAS LUDOVIC
LAMY FLORIAN

MARTIN BENOIT
MARTIN BRUNO
MORVAN ARNAUD
MUSELET ERIC
PLOVIER CEDRIC
QUEVILLON JEAN-CHARLES
SZEWCZYK DANIEL
THOMAIN CHRISTOPHE
VERSTAVEL GUILLAUME

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public et les installations classées pour la protection de l'environnement :

CARLIER SEBASTIEN

JOVER AUDREY

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur :

BOGAERT FABRICE
BRUTIN VALERIE
CAILLE FABIAN
DENHAENE MATTHIEU
DEFAUWE MARC

HANNUS EMILIE
MONTIGNY SEBASTIEN
POTIER FRANCK
RINGOT THOMAS
TELION DAVID

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public seuls :

BYTTEBIER CEDRIC
DERAEDT FREDERIC
PAVY REGINALD
STRZELCZYK FREDERIC

LADRIERE JEAN-FRANCOIS
LESCORNEZ BRUNO
PACQUES WILLY

Au titre de la recherche des causes et circonstances des incendies :

BAUDEMONT CHRISTOPHE
CARLIER SEBASTIEN
CATTELET CHRISTOPHE
CUVELIER LAURENT
DELECOURT LUDOVIC
FAGE XAVIER
LECLERC ALEXANDRE

LEMAIRE JULIEN
MARTIN BENOIT
MUSELET ERIC
NAWROCKI ANTOINE
POTIER FRANCK
PREVOST PIERRE
RICHEZ LAURENT

Article 4 – Sont désignés agents de prévention (PRV1) les personnels suivants :

FLEURY ROBERT
FOGLIONI FRANCK
LAMBERT SEBASTIEN

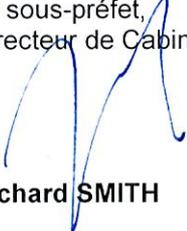
LIENARD VINCENT
LEVEQUE SEBASTIEN

Article 5 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 6 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de Cabinet,


Richard SMITH



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés en « risques radiologiques (RAD) » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés conseillers techniques de la spécialité risques radiologiques (RAD4) les personnels suivants :

BASSIMON VINCENT *		KINDT PIERRE
--------------------	--	--------------

* Conseiller technique départemental

Article 2 - Sont désignés chefs de CMIR (RAD3) les personnels suivants :

BASSIMON SEBASTIEN		FOLENS JEROME
BAUDESSON NOELIE		GABANT SERGE
BERNARD JEROME		GAUER NICOLAS
BECUWE JEAN PHILIPPE		GAUTHIER ALEXANDRE
BONDROIT GILLES		GIRARD CYRILLE
BOUCHE SEBASTIEN		GOETBLOET DIMITRI
BONIN ARNAUD		GOURNAY REGIS
CARLIER THIERRY		GUYOT JOHANN
DECLERCQ PIERRE		HANNOTEL GEOFFREY
DELBART GUILLAUME		HERITIER CHRISTOPHE
DELECOURT LUDOVIC		JADAS LUDOVIC
DEMASURE JEROME		JANECKA JAKUB
DURAND MATTHIEU		JAROSZ BRUNO
FLEURY CLEMENT		JONVEL YANNICK

JOVER AUDREY
JUSTINE ARNAUD
LECLERC ALEXANDRE
LEMAIRE JULIEN
MARECHAL CEDRIC
MARET AURELIEN
MARQUET PIERRE-EDOUARD
MARHEM REMY
MAURO PASCAL
MONNEUSE THIERRY
MORVAN ARNAUD
PASCHANA ADRIEN
PLOVIER CEDRIC
QUEVILLON JEAN-CHARLES

RENAUD NATHAN
RICHEZ LAURENT
ROCHER VINCENT
RYCKENBUSCH LAURENT
SIMPERE THIERRY
USAI ANTHONY
VANDENHOVEN JOCELYN
VANEUIL FRANCK
VANHESSCHE PIERRE
VERCRUYSSSE STEEVE
WALFARD SEBASTIEN
WILLEM THOMAS
YARD VINCENT

Article 3 – Sont désignés équipiers et chefs d'équipe intervention (RAD2) les personnels suivants :

ALLARD FREDERIC
ALSTERS VALENTIN
BAILLOT JEROME
BARRUZI THIERRY
BAUDUIN DIMITRI
BECAERT LOIC
BECUE BENJAMIN
BEDDELEEM JOSE
BELMONTE STEPHANE
BENAULT THOMAS
BLONDEAU BENOIT
BODELET LAURENT
BONDEAU FREDERIC
BORTOLOTTI BRICE
BOSC JOEL
CALONNE THOMAS
CAFFIER JULIEN
CARON JOHANN
CATTEAUX SEBASTIEN
CHATEAU LAURENT
COLPIN MICKAEL
COUCAUD QUENTIN
DASSONNEVILLE CEDRIC
DEBRABANDERE SYLVAIN
DEFRANCE DAMIEN
DEGRYSE CORENTIN
DEHAESE REMY
DELEMARRE GUILLAUME
DEKNUYDT XAVIER
DELATTE LAURENT
DELFOSSÉ GREGORY
DEMASURE DAVID
DENAES JULIEN
DENTURCK GREGORY
DESSEIN THOMAS
DETOT KEVIN
DIDIER DAVID
DOS SANTOS PAULO
DUPONT YANN
DUPUIS FLORIAN
DUSSENNE CYRIL
DUVAL DAVID
DUVIVIER TANGUY
ENTE MICKAEL
ERBICELLA LUIGI
FAGOT RUDY
FATRAS DAMIEN
FATHALAH MAROINE

FERET KEVIN
FERRAR DOMINIQUE
FRANZOSO THOMAS
GOBERT SEBASTIEN
GIULIANI GUILLAUME
GOMEZ FLORIAN
HASSAINI KARIM
HIANNE ERIC
JOURAVEL JEROME
JOURDAIN JEROME
LAMAND MAXIME
LARUE OLIVIER
LECLERCQ FREDERIC
LEFEVRE GUILLAUME
LIENARD VINCENT
MAGNIEZ SYLVAIN
MASCRE MATTHIEU
MASSON ANTONY
MASUREL BRUNO
MICHON NICOLAS
MISEROLE SAMUEL
MOINEUSE ALEXANDRE
NOIRET NICOLAS
NOTEBAERT ANGELIQUE
PAPRZYCHI NICOLAS
PARANTHOEN ANTHONY
PASSION FABIEN
PECQUEUX GREGORY
PEREIRA CHRISTOPHE
PERRON LORIS
PIETRZAK ARNAUD
POULAIN DAVID
RIANT GEOFFREY
RIMETZ ANTHONY
RIVELON FRANCOIS
ROBECOURT LAURENT
ROUGE REMI
ROUX SYLVAIN
SAMIN MARC
SOUPEZ MATHIEU
SIGNORE DAVID
STYNS JEAN
TAN NANCY
THUEUX MICKAEL
TISSERAND JULIEN
TOP THOMAS
VACHON CHRISTIAN
VANBERSELAERT MATHIEU

VANBERSELAERT ALAIN
VERWAERDE AURELIEN
WACOGNE YANNICK

WALLEZ JULIEN
WOLOSZ JEROME

Article 4 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de Cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Risques Chimiques (RCH) » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur la proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

- ARRETE -

Personnels d'encadrement de la spécialité :

Article 1 : Sont désignés conseillers techniques risques chimiques et biologiques (RCH4) les personnels suivants :

BOUCHE SEBASTIEN
JAROSZ BRUNO

* : *Conseiller technique départemental*

QUEVILLON JEAN-CHARLES *
WALFARD SEBASTIEN

Article 2 : Sont désignés chefs de la CMIC (RCH3) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

ALAVOINE EMMANUELLE **
ANDRIEUX PIERRE
AUVRAY YANNICK
BALLENGHIEN PASCAL
BARUZZI THIERRY
BASSIMON VINCENT
CARLIER THIERRY
COUVREUR ALAIN
CUVELIER LAURENT
DAUBIOUL FREDERIC
DAUPHINOT MATHIAS
DECAMPS PIERRE
DELECOURT LUDOVIC

DUBUSSE OLIVIER
FAGE XAVIER
FLEURY CLEMENT
FOLENS JEROME
GABANT SERGE
GAMELIN THIERRY
GIRARD CYRILLE
GOETBLOET DIMITRI
ISTRIA ANNE
LECAILLE SEBASTIEN
LENGLEMEZ THIERRY
LERICHE JOSE MANUEL
LIBERT CHRISTOPHE

MAHIEU JEREMY
MARECHAL CEDRIC
MARET AURELIEN
MARHEM REMY
MAURO PASCAL
MORVAN ARNAUD
NAWROCKI ANTOINE
PAMART OLIVIER
PAUSE DANIEL
PAVIA DANIEL
PLOVIER CEDRIC
QUENOLLE STEPHANE
RICHEZ LAURENT

** : Conseiller technique biologique

ROCHER VINCENT
ROUSSELLE LOIK
RYCKENBUSCH LAURENT
SAMIN MARC
SAVEY ANTOINE
THIAIS GUILLAUME
VANEUIL FRANCK
VANHESSCHE PIERRE
VERRIEST DAVID
VERSTAVEL GUILLAUME
WACOGNE YANNICK
WILLEM THOMAS

Article 3 : Sont désignés chefs d'équipe intervention (RCH2 - officiers) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

AVET JEROME
BEGREM NICOLAS
BENOOT QUENTIN
BERNAERTS FRANCIS
BONDROIT GILLES
BONIN ARNAUD
BOSNET LIONEL
BRANCATO VINCENT
CHAMPENOIS JEROME
CICHOCKI JACQUES
DEBLIECK MATTHIEU
DECHAUMONT GAUTHIER
DEFRANCE DAMIEN
DENTURCK GREGORY
DESFOSSER LAURENT
DOMINGUES SYLVAIN
DUMOULIN STEPHANE
DUSSERRE ROMAIN
EMAILLE JOFFREY
FOURNIER JESONE
FRENE HERVE
GADEYNE PASCAL
GILABERT GERALD
GOURNAY REGIS

GUYOT JOHANN
JOVER AUDREY
KOLAR JEREMIE
LARUE OLIVIER
LECLERC ALEXANDRE
LEGRAND ROMARIC
LESCORNEZ BRUNO
PACQUES BAUDELET WILLY
PASCHANA ADRIEN
POTIER FRANCK
RASSE EMMANUEL
RASSE WILLY
ROBERT GREGOIRE
SCOTTE DAVID
TABART ROMAIN
VALEMBOIS ELISE
VAN GOETHEM ANDRE HENRI
VANDEN STORME FABRICE
VANDENHOVEN JOCELYN
VANDERGUCHT ANDRE
VERHAEGHE LUDOVIC
WYDOOGHE JEAN-PIERRE
YARD VINCENT

Liste des équipiers et chefs d'équipe reconnaissance et intervention :

Article 4 : Sont désignés équipiers intervention (RCH2) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

AGNERAY CYRIL
ALIBERT SYLVAIN
ALLARD FREDERIC
ANGLADE JOHAN
ANSELMO JOHAN
ARDEAU THOMAS
AUVRAY LOIC
BARBIEUX THOMAS
BATEL FRANCK
BAUDUIN DIMITRI
BEAUMANN YOHANN
BEGAIN QUENTIN
BERRIER CEDRIC
BERTHAUX GREGORY
BODIN JOHANN
BOILLY YOHAN

BOSC JOEL
BOUILLON HUGO
BOULEN KEVIN
BOURGHELLE MATTHIEU
BRAY PASCAL
BRICOUT NICOLAS
BRIDOUX THIERRY
BRUYERE CEDRIC
BUFFET THIERRY
BUSSY SEBASTIEN
CAFFIAUX ALBAN
CAFFIER JULIEN
CAMUS CHRISTOPHE
CANDELIER LAURENT
CAPRON GUILLAUME
CARDON GUILLAUME

CARION SEBASTIEN
CARON JOHANN
CARRIER NICOLAS
CAUDRELIER GAELE
CHAMOT CHRISTOPHE
CHARLEZ RAPHAEL
CHUFFART DAVID
CLAEYSSSEN FABIEN
COCHIN SEBASTIEN
COMINOTTO GINO
COPPIETERS CEDRIC
CORMONT JOHAN
CRAPOULET GUILLAUME
CROQUELOIS GILLES
CULNART EMMANUEL
DAMIE CHRISTOPHE
DANEL DAVID
DASSONNEVILLE CEDRIC
DEBAY MIKAEL
DECOMBLE DAVY
DEDRIE MIKE
DEFROIDMONT CLEMENT
DEHAESE REMY
DEKNUYDT XAVIER
DELABY YANN
DELCROIX CHRISTOPHE
DELECROIX-DEWEZ GREGORY
DELVORDRE ALEXIS
DEMARET SIMON
DEROO MAXENCE
DESAEGHER XAVIER
DESPREZ CHRISTOPHE
DESSEIN THOMAS
DORCHIES ROMUALD
DOS SANTOS PAULO
DUBOIS JUSTIN
DUBREUCQ PATRICK
DUMOULIN JULIEN
DUPIRE FRANCOIS
DUPONT YANN
DURIEZ FREDERIC
ELIE GUILAIN
FANIEN GUILLAUME
FARDEL FREDERIC
FELIX LUDOVIC
FERRAR DOMINIQUE
FOURNIER CYRILLE
FOURNIER PASCAL
FRANZOSO THOMAS
FREDERIC THIERRY
FROMONT DENIS
FROMONT GUY
GEERAERT JEROME
GENNIN SEBASTIEN
GHYS BARTHELEMY
GIKIERE BERNARD
GILLIOT FRANCK
GIULIANI GUILLAUME
GLINEUR NICOLAS
GROUX YANN
HAEZEBROUCK STEPHANE
HERBIN MARC
JOLY STEPHANE

JUMELET CEDRIC
KAPUT NICOLAS
KESTELOOT SAMUEL
KOCUREK ANTOINE
LAGRISE MATTHIEU
LAMAND MAXIME
LANGLOIS THOMAS
LARGILLET EUGENE
LECHEVALIER GERALD
LECLERCQ FREDERIC
LEGRAND GUILLAUME
LEMAITRE MICHAEL
LEMAITRE VINCENT
LERICHE SIMON
LEROY CEDRIC
LHEUREUX CEDRIC
LINSELLE FABIEN
MADEC VALENTIN
MAGRAS THIERRY
MAJOT BERNARD
MARGARON MICHAEL
MARIEL FRANCOIS
MARIEL PRISCILLA
MARTHE JEREMY
MATON JULIEN
MAZAJCZYK DIMITRI
MERLIN CEDRIC
MISEROLE SAMUEL
MORA SEBASTIEN
MOREL BERTRAND
MULLIER CHRISTOPHE
MUREZ STEEVE
NAUD ALEXANDRE
NICK VINCENT
ODOARDI THOMAS
PAUL GEOFFREY
PAYEN MICKAEL
PECQUEUX GREGORY
PIETRZAK CHRISTIAN
PIHEN JOFFREY
POURIL ALEXANDRE
RAMET GUILLAUME
REGUEME ROMUALD
RIANT GEOFFREY
RICART FRANCK
RICHARD STEPHANE
RIQUOIR DAVID
RIVELON FRANCOIS
ROBECOURT LAURENT
ROGER LAURENT
RONSSSE CHRISTOPHER
ROUGE REMI
ROUSSEL BENOIT
ROYER JEROME
SAUDEAU XAVIER
SCHILDT JEAN-PHILIPPE
SELVAIX DAVID
SEVRY FABIEN
SIGNORE DAVID
SOMVILLE VINCENT
SORLIN FABIEN
STEMPIN SYLVAIN
STURM FRANCK

STYNS JEAN
TARGET SEBASTIEN
TELION BENJAMIN
TELLIER EMMANUEL
UHLIG SYLVAIN
ULTRE BENOIT
UREEL FREDERIC
VANDENABEELE FABIEN
VANDROMME MICKAEL

VENZA DAVID
VERECKEN MANUEL
VERWAERDE ALEXANDRE
VIGNAL MICKAEL
VIGNON JULIEN
VILAIN BAPTISTE
WADOUX DAVY
WATTEZ VINCENT

Article 5 : Sont désignés équipiers intervention (RCH2) au titre de la réserve de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

ANCELOT JOHAN
AOUCHA FAHAT
BACHELET JONATHAN
BRASSARD MICHAEL
BRUNNEVALLE LIONEL
CARON GREGORY
CHAILLOT ROMAIN
CONCINA HERVE
COURSIER BENJAMIN
CUVELLIER VINCENT
DELANGRE CHRISTOPHE
DELESALLE ARNAUD
DESMONS OLIVIER
DHAINAUT PHILIPPE
DUBRULLE RICHARD
DUHAUT ALBAN
DUMONT FABRICE
FLAMENT SEBASTIEN
GRIGNY CEDRIC

GRUWE FABIEN
GRZELKA FABRICE
HENNART GEOFFREY
HULOT SEBASTIEN
JACQUET NATHANAEL
LEBRUN BENJAMIN
LEFEBVRE JEROME
LOIRS ALEXANDRE
MAILLASSON CLAUDE
MEERSCHAUT MICKAEL
MIETTE GABIN
MOUSTAFIOGLOU NICOLAS
MOUVAUX ANTOINE
RENVERSEZ NICOLAS
RINGARD AVNER
TIBERGHIE MAUDE
VALIN JEAN MICHEL
WICHLACZ FREDERIC
WOLOSZ JEROME

Article 6 : Sont désignés équipiers reconnaissance (RCH1) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BEAL MARTIN
BEGHIN AYMERIC
BERNIER CYRIL
BORTOLOTTI BRICE
BOUCHEZ THOMAS
BUTIN ADRIEN
DEVISSCHER FABIEN
DHEDIN PIERRE

DUMONT AURELIE
HOLAY REMI
LIPPENS SEBASTIEN
PHILIS LUDOVIC
POUDONSON THIBAUT
SCHOEFER FRANCK
VANDENBILCKE FREDERIC

Liste des personnels spécialistes en « décontamination » :

Article 7 : Sont désignés équipiers intervention (RCH2) « décontamination » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

AGNERAY CYRIL
ALLEGRE JEREMY
BECAERT LOIC
CULNART EMMANUEL
DARD NICOLAS
DECRIEM THIERRY
LAFITTE JULIEN

LAGRISE MATTHIEU
LEENKNEGT JEAN-FRANCOIS
MUTHELET JEAN-BERNARD
ROBECOURT LAURENT
TRACHE JEAN LUC
VERMERSCH SEBASTIEN
WAYMEL RICHARD

Article 8 : Sont désignés équipiers reconnaissance (RCH1) « décontamination » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

DEGRENIER DAVID
DEHAUT MATTHIEU

DELANGUE FABIEN
GRAVE LAURENT

JULIEN WILLY
MARLIEZ BERNARD
OVION BENJAMIN

POTTIEZ CHRISTOPHE
SAUVAGE FRANCK
VANDENBILCKE SYLVAIN

Article 9 : Sont désignés équipiers « décontamination » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

ANDRY ALEXANDRE
ANGOT JULIEN
AUTRICQUE NICOLAS
BAELEN LAURENT
BALDASSARI MATHIAS
BARGE HUGO
BAUDE PASCAL
BAUDE THOMAS
BERTEN STEPHANE
BOITREL JEREMY
BOOM BENJAMIN
BOUDOUX PIERRE
BOULIN BENOIT
BOUQUELET CYRIL
BOURDREL FRANCOIS-XAVIER
BOUTEILLE FREDERIC
BRAEM VIANNEY
BRAQUART ADRIEN
BRICHE REMY
BRICOUT NICOLAS
BROUCKAERT JEAN-MICHEL
BRUMACHON ROMAIN
BURET STEPHANE
BUTIN ADRIEN
CALONNE THOMAS
CAMBIER CHRISTIAN
CAMBIER CHRISTOPHE
CARLIER YANN
CARON GREGORY
CHARLEMAGNE ALEXANDRE
CHARNEUX SERGE
CHARNEUX THIERRY
CHOPIN MAXIME
CLEMENT JASON
DABROWSKI REMI
DANSETTE DANIEL
DEBRABANDERE AXEL
DELALLEAU MARC
DELATTRE VALENTIN
DELANGUE THIERRY
DELEAU PAULINE
DELPLANQUE ROBERT
DEROI JUSTINE
DESQUIEN FRANCOIS
DEVOGELAERE JORDAN
DOCQUOIS ROMAIN
DOTTE FREDERIC
DOTTE REMI
DRILA FREDERIC
DUBOIS CLARISSE
DUFOUR STEPHANE
DUMEZ JEAN YVES
DUPAS ROMAIN
DUTHOIT LANDSON
DUTHOIT LUC
EVRARD LUDOVIC

FAMCHON NICOLAS
FLAMENT FRANCK
FOLLET LUDOVIC
FRUCHART ALEXANDRA
GALANT GUILLAUME
GILLOIS JULIEN
GILLOIS PATRICK
GLORIEUX THOMAS
GODRIE JENNIFER
GODRIE JEROME
GOELEN SABRINA
GUERIAUD YVES
GUILBERT QUENTIN
HAEZEBROUCK ANTHONY
HARS SEBASTIEN
HUYGHE THOMAS
JABORSKA DAVID
JANSSOONE ADRIEN
JARMUZEK AURIA
JONCKEERE CEDRIC
JULIEN WILLY
KELLNER JACQUES
KUZNIK THOMAS
LAVALLEE CYRIL
LAVALLEE LOIC
LEMAIRE AUGUSTIN
LEMAIRE BERNARD
LEMAIRE FRANCOISE
LEMAIRE JULIEN
LEMAIRE LAURENT
LIMOUSIN ANTOINE
LOHEZ STEPHANE
LOISEL DAVID
LOTS BENJAMIN
LOUCHART JULIEN
MAERTEN GREGORY
MARSON XAVIER
MASCLIN JEAN-FRANCOIS
MASSIAUX VALENTIN
MAXANT KEVIN
MERLEN YANN
MERLIER FRANCOIS
MIKOLAJCZAK RICHARD
MOTA MIGUEL
MOULALI FAIZA
PALLADINO CHRISTOPHE
PAQUE GAETAN
PLANQUE CHARLOTTE
PRUDOME GAETAN
PRUVOST FLORINE
REMY MICKAEL
RODRIGUES MARIEKE
ROHART STEPHANE
ROUSSEAUX MICHEL
RYCKEWAERT FABIEN
SACRIAS MELINE

SACRIAS SAMUEL
SAUVAGE FRANCK
SAUVAGE YANNICK
SCAPPE FLORIAN
SCHERRIER FREDDY
SELLIEZ DAVID
SI YOUCEF PHILIPPE
SIMON ALEXANDRE
SOCKEEL ALEXIS
STOCLIN REYNALD
SUFFYS CHRISTOPHE
SUROY REMY
SUSZKA JEROME
TAILLIAR ALAIN
TAMSEDDAK LOUIS
TERNOY JULIEN
THEREZ SABRINA

THOREL STEPHANE
TRASNEL MARC-ANTOINE
TROTTIER FLORIAN
VAN MONCKHOVEN ALBAN
VAN VYNCKT XAVIER
VANDENBOSCH REGIS
VANHOVE ELISA
VANHOYE MATHIS
VERBEKE CHRISTOPHE
VERRAES JEREMY
VILETTE JIMMY
VITALI LAURA
VLAMINCK HUGO
WALLOT ANTHONY
WAYMEL XAVIER
WULLUS SEBASTIEN

Liste des personnels spécialisés en « lutte contre les pollutions » :

Article 10 : Sont désignés équipiers intervention (RCH 2) « lutte contre les pollutions » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BARBION BENOIT
BENARD SULIVAN
BERRIER LUDOVIC
BONDEAU GWENAEL
CARON DAVID
CASTELLE MATTHIEU
DELZENNE NICOLAS
DESPIERRES CHRISTOPHE
DUPONCHEEL QUENTIN
DYSON DAVID
FASSIAUX FRANCK
FONTEYNE JEREMY

FRAPPEZ PASCAL
GAZULLA FABIEN
ISORE JONATHAN
JAMESSE LAURENT
LE HENAUFF RODOLPHE
LIGNAC BASTIEN
MAES ANTOINE
ROLLANDT-NIEMIERZ JESSIKA
STAMPER DAVID
STEPHANIAK THOMAS
VANDE ROSIEREN LAURENT
WATEL MATTHIEU

Article 11 : Sont désignés équipiers reconnaissance (RCH 1) « lutte contre les pollutions » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BELAIGUES BRUNO
COLPIN MICKAEL
DEMEESTER NICOLAS
DEMEYERE AYMERIC
ERBICELLA LUIGI

FILLEUL CLAUDE
GUT BENJAMIN
HENROTIN STANISLAS
SERPILLON CHRISTOPHE
TILLIER ANTHONY

Article 12 : Sont désignés équipiers « lutte contre les pollutions » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BANGOURA DAVID
BERNIER CYRIL
BOULET FLORIAN
BREBION RICHARD
CAFFIAUX CEDRIC
CALVARIO BENJAMIN
CARON JEROME
CARRU JEROME
CONTESSE AURELIEN
COUSIN GUILLAUME
COUVE-BONNAIRE LOUIS
CUVELIER EMMANUEL
DEBLIECK YOHANN
DECONINCK VINCENT
DEHOUCQ STEPHANE

DELBECQ KEVIN
DELEYE CHRISTIAN
DESBUISSONS SEBASTIEN
DHEDIN PIERRE
DULIEU BASTIEN
DULIEU STEPHANE
DUREZ RUDY
EL BOUJJOUI MALIK
FONTENELLE MICKAEL
GUERMACHE ABDELAKIM
GUILBERT QUENTIN
HAMILLE MICHAEL
HOURDOUILLIE KEVIN
HURBAIN JOHAN
IDMONT JONATHAN

JONQUOIS HERVE
LANZARINI CLEMENT
LEMAHIEU DAVID
LOIRE BRANDON
LYOEN BENJAMIN
MERCHEZ PATRICK
MONTUY JULIEN
MULLOT VALERIE
NAEYAERT MICHEL
OUYOUB ABDELKARIM

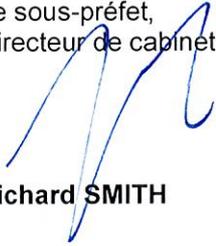
PENET CHRISTOPHE
PIN JEAN SEBASTIEN
RENOUX JACKY
SCHABAILLIE JEAN-JACQUES
SMAGUE MICHAEL
SUVE JULIEN
TEINIELLE ALEXIS
VANSCHAMELHOUT SIMON
VASSEUX PIERRE
VOLIET CHRISTOPHER

Article 13 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 14 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 9 septembre 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés en « risques nautiques » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 et la note DGSCGC/DSP/SDRCDE/BFTE/SL/N°2014-275 du 30 avril 2014 relatifs au référentiel emploi, activité, compétence « intervention, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés, au titre des scaphandriers autonomes légers, conseillers techniques (SAL3) de la spécialité secours subaquatique avec habilitation « moins 50 mètres » et nageurs sauveteurs de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1), les personnels suivants :

DELEBARRE OLIVIER
DOLLE GABRIEL
ELIE GUILAIN
JAILLET OLIVIER
MAHIEU NICOLAS

MARTINI BRUNO
MEKERBA ROMAIN
PAMART OLIVIER *
VILCOT DAMIEN

* Conseiller technique départemental risques nautiques

Article 2 - Sont désignés, au titre des scaphandriers autonomes légers, chefs d'unité (SAL2) de la spécialité subaquatique avec habilitation « moins 50 mètres » et nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1), les personnels suivants :

DELEBARRE STEPHANE
DELELO THOMAS
DESCAMPS AMAURY

DEVRED BENJAMIN
DUHAUT EMMANUEL
HENRY FRANCOIS

HENRY PHILIPPE
LOMBARD GEOFFREY
MARAGE RUDY

MONTIGNY SEBASTIEN
VANBIERVLIEET YOANN
VINCETTE VALENTIN

Article 3 – Sont désignés, au titre des scaphandriers autonomes légers, scaphandriers autonomes légers (SAL1) de la spécialité secours subaquatique avec habilitation « moins 30 mètres » et nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1), les personnels suivants :

BOSNET LIONEL
CAMUS CHRISTOPHE
CASIER ANTOINE
CHAMOT CHRISTOPHE
CLIQUET ARNAUD
COUSTENOBLE JOFFREY
CRESPO ANTHONY
DENELE VINCENT
DENEUWELAERE LUDOVIC
DE REVIERE BENOIT
DESPALIER MATHIEU
DETOT KEVIN
D'OLIVO LAURENT
DUCROTOY JONATHAN
DUQUESNE PATRICE
FOCQUEU JEREMY
FONTEYNE JEREMY
FROUCHART FABRICE
GHESQUIER GUILLAUME
HAMM REMI
LEPEZ THIERRY

LESCORNEZ OLIVIER
MAES ANTOINE
MALFAIT TONY
MAZAJCZYK DIMITRI
MEKERBA BRIEUC
MERLIER FRANCOIS
PARMENTIER NICOLAS
PETIT PIERRE-ALEXANDRE
PORTIER JOHAN
ROZE FREDERIC
SAMYN THOMAS
SAUSSE JEREMY
SAVARY FABIEN
TAINÉ NICOLAS
TALON JEREMY
VIGNAL MICKAEL
VERBEKE TIMOTHEE
VROLAND MAXIME
WOORONS FABRICE
YARD VINCENT

Article 4 – Sont désignés, au titre des sauveteurs aquatiques, conseillers techniques de la spécialité sauvetage aquatique les personnels suivants :

D'HULSTER DOMINIQUE

LUCAS SEBASTIEN

Article 5 – Sont désignés, au titre des sauveteurs aquatiques, chefs de bord sauveteurs côtiers de la spécialité sauvetage aquatique (SAV3) les personnels suivants :

BEAUDELOT FREDERIC
BEAURAIN SYLVAIN
CHERY ROMAIN
CROQUELOIS GILLES
DEBERGUES JEAN-LUC
DELOBELLE BENOIT
DENELE VINCENT
DENEUWELAERE LUDOVIC
DESITTER GREGORY
DUPAS ROMAIN
FASQUEL FRANCK
GHYS BARTHELEMY
HAGNERE LAURENT

HARS SEBASTIEN
HENRY PHILIPPE
MERLIER ERIC
MERLIER FRANCOIS
MRAOVIC TONY
NAVE CHRISTOPHE
NEVREUX LOIC
OUDART JOAN
RICHOUY YVES
ROZE FREDERIC
SAMYN THOMAS
WADOUX DAVY

Article 6 – Sont désignés, au titre des sauveteurs aquatiques, nageurs sauveteurs côtiers de la spécialité sauvetage aquatique (SAV2) les personnels suivants :

BARD JOHAN
BENOIT YANNICK
BRAZY JULIEN
BRICHE REMY
BRICOUT NICOLAS
CALVARIO BENJAMIN
CATENA JULIEN
COLLET NICOLAS
COPPIETERS CEDRIC
DACOSSE ALICE

DARD NICOLAS
DEBACK BRUNO
DECLERCQ FABIEN
DEVRED BENJAMIN
DUBOIS JUSTIN
DUCROCQ SANDY
DUTRONT SEBASTIEN
FIOLET GREGORY
HENRY FRANCOIS
HOCHART JULIEN

JAKIC STEPHANE
LEBRUN BENJAMIN
LECAILLE SEBASTIEN
LEVEQUE THIERRY
MAERTEN GREGORY
MARIETTE REMI
MONTREZOR LUDOVIC
PHILIS LUDOVIC
ROCK SEBASTIEN

SCHILDT JEAN PHILIPPE
STOLLESTEINER JOHAN
VANBALINGHEM EMMANUEL
VANDEKERCKHOVE DAMIEN
VERGRIETE DENIS
VERVEY QUENTIN
VICONGNE GEOFFREY
VROLAND MAXIME
WADOUX ROMUALD

Article 7 – Sont désignés nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1) les personnels suivants :

AMICEL FLORENT
ATLANI YOHANN
BALSACK BAPTISTE
BARBIEUX THOMAS
BOURBOTTE AURELIEN
BREBION RICHARD
CABOT RONALD
CLAEYSSSEN LUDOVIC
CRAPOULET GUILLAUME
DA GRACA YOAN
DEGRENIER DAVID
DELACROIX ADRIEN
DESMET XAVIER
DUBOIS FIRMIN
DUPUY YOHAN
DUVIVIER TANGUY
FATHALLAH MAROINE

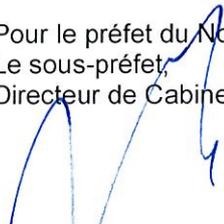
FOUCART JEROME
GRUWE FABIEN
HANDTSCHOEWERCKER FRANCOIS
HEGO DAMIEN
IDE GWENAELLE
LEFEBVRE GUILLAUME
MASOCCO LOIC
MIETTE GABIN
MORTIER LIONEL
PARENT JULIEN
PROCUREUR JEREMIE
ROHART VINCENT
SOLTYSIAK OLIVIER
SONNEVILLE THIBAUT
TABARY HUGO
VIOLIER CHRISTOPHER

Article 8 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 9 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de Cabinet,


Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Sauvetage, Appui et Recherche (SAR) » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le guide de doctrine opérationnelle relatif aux interventions en milieux effondrés ou instables de septembre 2021 ;

Vu le guide de techniques opérationnelles relatif au secours en milieux effondrés ou instables de septembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés chefs de section de la spécialité sauvetage appui et recherche (SDE3 / USAR3) les personnels suivants :

BONVIN SYLVAIN *
BOURGOIS REMI
CATTELET CHRISTOPHE
DI GIROLAMO CHRISTOPHE
* Conseiller technique départemental

OMONT OLIVIER
ROCHER VINCENT
VANHOUTTE OLIVIER

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité sauvetage appui et recherche (SDE2 / USAR2) les personnels suivants :

BALLENGHIEN PASCAL
BIENKOWSKI RENAUD

BLANCKE THIERRY
BLONDEAU BENOIT

BONNAILLIE MICHAEL
BRATS LUDOVIC
BRUNEL BERTRAND
CICHOCKI JACQUES
CURELLA FRANCK
DEBOES JEAN-LUC
DEBRUYNE DOMINIQUE
DELATTE LAURENT
DELFOSSÉ GREGORY
DELHORS CHRISTOPHE
DELPLANQUE ROMUALD
DEMASURE DAVID
DEMASURE JEROME
DESSEIN THOMAS
DRANCOURT JULIEN
DURY STEPHANE
DUVAL JEAN-CHRISTOPHE
DYSON DAVID
FISTEBERG FABIEN
FONTAINE GREGORY
FOURNIER JESONE
GEOFFROY THIERRY
GILABERT GERALD
GOLEJEWSKI MAXIME
GUERIAUD YVES
HAPPE FREDERIC
HIANNE ERIC
JARZEMBOWSKI RONALD
JOANNESSE LAURENT
LANDSHEERE PHILIPPE
LECHEVALIER GERALD
LECOESTER ALEXANDRE

LEGRAND CLAUDE
LEGRAND ERIC
LEGRAND ROMARIC
LEMAY CHRISTOPHE
LIAGRE ERWIN
LOMBARD VIVIEN
LORIDANT STEPHANIE
MAGNIER MICKAEL
MALLEVAY JOSE
MARSON XAVIER
MARY JOHNNY
MASURE NICOLAS
MAURO PASCAL
MENEGATTI ALBAN
MONTIGNY EDDY
PANNEKOUCKE MICKAEL
POULAIN DAVID
RIBIERE DAVID
SABRE ALEXANDRE
SAVREUX FRANCK
SCAPPE FLORIAN
SCHEERS ARNAUD
SCHOUTETEN FABRICE
SOUPEZ MATTHIEU
SUFFYS CHRISTOPHE
THIEFFRY SOPHIE
TILLIER ANTHONY
TYTGAT BASILE
UYTTERHAEGEN YVES
WALCZAK SYLVAIN
WOORONS FREDERIC

Article 3 – Sont désignés équipiers de la spécialité sauvetage appui et recherche (SDE1 / USAR1) les personnels suivants :

ALMEIDA ANIBAL
ANGLADE JOHAN
ANSELMO JOHAN
AUGEZ CAMILLE
BAILLEUL FREDERIC
BALLIEU JULIEN
BARTHELEMY NICOLAS
BASIN FRANCOIS
BAYEUL CEDRIC
BEAURAIN SYLVAIN
BERLAND EMMANUEL
BERNAERTS FRANCIS
BOUCQUILLON TANGUY
BOUGUENNEC MATHIEU
BROUILLARD JACKY
BURGEAT MATTHIEU
CAILLAUX CHRISTOPHE
CARPENTIER JEROME
CARRU JEROME
CHAPLIER VINCENT
CHOAIN DENIS
CHRISTOPHE DAVID
COPPIETERS OLIVIER
CREMER CHRISTOPHE
CREPEL NICOLAS
CUNIN FRANCOIS-XAVIER
DARD NICOLAS
DECOCK DAVID
DECOMBLE DAVY

DECOTTIGNIES BENJAMIN
DECUYPERE OLIVIER
DEDON MATTHIEU
DEGRENIER BRUNO
DELANNOY FREDERIC
DELATOUR CATHY
DELAVAL SAMUEL
DELECOUR STEPHANE
DELEVOYE OLIVIER
DEPRIESTER AURELIEN
DERHILLE MATTHIEU
DERYCKE JEAN-LUC
DESMYTER CHRISTOPHE
DESPIERRES CHRISTOPHE
DEVIIENNE DOMINIQUE
DHAENENS GILLES
DOLLET FRANCK
DOLLET STEPHANE
DUFAY YANNICK
DUHAUT ALBAN
DULOROY ARNAUD
DUQUENE DAVID
DURAND JIMMY
DUTRONT SEBASTIEN
ERBICELLA LUIGI
FACON JEROME
FASQUEL YANN
FONTAINE BORIS
FOSLIN PATRICE

FROMONT DENIS
GILLOT ADRIEN
GODIN MATHIEU
GRASSART BERTRAND
GRECO LEONARD
GUERMACHE ABELAKIM
HAEGEMAN DANY
HAESE MATTHIEU
HAYART WILLIAM
HENROTIN STANISLAS
HERBAUT GABRIEL
HERINGHUEL EDDIE
HULOT SEBASTIEN
HYSBERGUE ROMUALD
JONCKEERE CEDRIC
KENNEDY MANUEL
LECLERCQ JEREMY
LEFEBVRE MAXIME
LEFEBVRE NICOLAS
LEMAIRE JEAN-CHRISTOPHE
LEMOINE DAVID
LEPORCQ LUDOVIC
LIPS ROMUALD
LITTIERE BENOIT
LOBBESTAEL FREDERIC
MAHIEU TONY
MANIEZ JACKY
MATTON PIERRE
MEKERBA BRIEUC
MUSELET SEBASTIEN
MUSTIN CHRISTOPHE
ORNELIS MATHIEU

OUSTLANT AURELIEN
PECQUEUX GREGORY
PEREZ CENIT JOSE-LUIS
PHILIS LUDOVIC
PLOUVIER GUILLAUME
PRUVOT ANTHONY
REGUEME ROMUALD
RENARD RONNY
RENAUT VINCENT
RICART FRANCK
RIGOULET ANTHONY
ROERE JONATHAN
ROUSSEAUX CHRISTOPHE
SEVRY FABIEN
SIMPERE ROMAIN
SOUFFLET NICOLAS
SOURIS LOIC
STOLLESTEINER JOHAN
TAISNE OLIVIER
TEILLIEZ MANUEL
THILLIEZ ARNOULD
THUEUX MICKAEL
TISSERAND EMMANUEL
VALIN JEAN-MICHEL
VANDAMME ROMAIN
VANDENABEELE FABIEN
VANDENPLAS MATHIEU
VANDICHEL SEBASTIEN
WAROQUIER VINCENT
WATTELLE FABRICE
WYPELIER NICOLAS

Article 4 – Sont désignés opérateurs de coupe encadrants (ODC2) les personnels suivants :

BLANCKE THIERRY
CURELLA FRANCK
FROMONT DENIS
DEMASURE DAVID

GILLOT ADRIEN
RIBIERE DAVID
WALCZAK SYLVAIN

Article 5 – Sont désignés opérateurs de coupe équipiers (ODC1) les personnels suivants :

BARTHELEMY NICOLAS
BONVIN SYLVAIN
BOUGUENNEC MATHIEU
BOURGOIS REMI
CARTON SEBASTIEN
DELATTE LAURENT
DELEVOYE OLIVIER
DEVIIENNE DOMINIQUE
DRANCOURT JULIEN
DUHAUT ALBAN
DULOROY ARNAUD
DUTRONT SEBASTIEN
ERBICELLA LUIGI
FOURNIER JESONE
GALLOT NICOLAS
GUERIAUD YVES
HAYART WILLIAM
HERBAUT GABRIEL
KENNEDY MANUEL

LEFEBVRE MAXIME
LEGRAND ROMARIC
LEMAY CHRISTOPHE
LIAGRE ERWIN
LITTIERE BENOIT
MARSON XAVIER
MARY JOHNNY
MASURE NICOLAS
MENEGATTI ALBAN
PEREZ CENIT JOSE-LUIS
PHILIS LUDOVIC
RENAUT VINCENT
ROCHER VINCENT
ROUSSEAUX CHRISTOPHE
SCAPPE FLORIAN
SCHEERS ARNAUD
TEILLIEZ MANUEL
TYTGAT BASILE
VANDENPLAS MATHIEU

Article 6 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de Secours du Nord.

Article 7 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 16 juillet 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés en « systèmes d'information et de communication (SIC) »
au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2006-106 du 3 février 2006 relatif à l'interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 4 février 2016 portant approbation des dispositions générales « ordre de base zonal des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile » du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communication ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2018 relatif à l'ordre de base départemental des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} – Est désigné conseiller technique départemental et commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC) :

FOUCRIER LAURENT

Article 2 – Sont désignés officiers des systèmes d'information et de communication (OFFSIC) les personnels suivants :

ASQUIN LAURENT
AUVRAY YANNICK
BAELEN LAURENT
BIDON MARC *
BOGAERT FABRICE
BOSNET LIONEL
BOURGOIS REMI
CHAVATTE PATRICE
DOMINGUES SYLVAIN
FOUCRIER LAURENT
GIRARD CYRILLE

HAVET DENIS
ISTRIA ANNE
JANECKA JAKUB
LALIN JEAN-MICHEL
MAHIEU GERARD
MARHEM REMY
MONNEUSE THIERRY
POIROT OLIVIER
QUEVILLON JEAN-CHARLES
SALOMEZ MATHIEU
VANHESSCHE PIERRE

* Titulaire de la formation de commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC)

Article 3 – Sont désignés chefs de salle opérationnelle (CSO) les personnels suivants :

BARD JOHAN
BOCH FABIEN
BOUCKAERT MAXIME
BRANCATO VINCENT
BYTTEBIER CEDRIC
CICHOCKI JACQUES
CORREA JOACHIM
DAVID PATRICE
DEBETHUNE SEBASTIEN
DEGROOTE AURELIEN
DOMINGUES SYLVAIN
DURAND MATTHIEU
FRENE HERVE

JANOT DAVID
MAHIEU JEREMY
PAMART OLIVIER
POIROT OLIVIER
POTIER FRANCK
QUEVILLON JEAN-CHARLES
RASSE WILLY
RENAUD NATHAN
SZEWCZYK DANIEL
TABARD ROMAIN
TIRLEMONT CHRISTOPHE
VAN DER ELST ERIC
VANDERASPAILLE MICHAEL

Article 4 – Sont désignés adjoints au chef de salle opérationnelle (ACSO) les personnels suivants :

ARCY MICHAEL
BEKAERT TEDDY
BENJAMIN ARNAUD
BERNARD CHARLES
CAMBRE DAVID
CATENA JULIEN
CATRY LAURENT
CHATENET FABRICE
CLAEYSSSEN FABIEN
COUDEVILLE GUILLAUME
COUVREUR JONATHAN
DAMEZ JEROME
DANCOINE OLIVIER
DECROO ANTHONY
DELEBARRE BRUNO
DELEGLISE ARNAUD
DENELE VINCENT
DEPOORTER JIMMY
DEPREZ BENJAMIN
DERBAY SAVERIA
DESMONS ANTHONY
DOUCHET GAETAN
DUTERTE ALEXIS
FLORENT MORGAN
GRAMMONT SYLVAIN
GUELTON ARNAUD

HAEGEMAN DANY
HERLEM MAXIME
HEUNET OLIVIER
HOTTIN THIERRY
LAMBERT JOAN
LECLEIRE SYLVAIN
LECLERCQ FREDERIC
LEPEZ THIERRY
LOMBARD SULLIVAN
MAETZ ALAIN
MAHIEU CANDY
MANSSENS PATRICK
MARCELIN STEEVE
MARTEL JEREMIE
MARTIN OLIVIER
MARTIN PHILIPPE
MAURER THIERRY
MORELLE ELOISE
MOUSTAFIOGLOU NICOLAS
PONTEPRIMO JEAN-FRANCOIS
POSEZ GUILLAUME
PRUVOT ANTHONY
RAVENAUX DOMINIQUE
ROCH RENE
ROUSERE CHRISTOPHE
SIMON GUILLAUME

SONNEVILLE THIBAUT
SOYEZ SEBASTIEN
TAKBOU DAVID
TOP JEROME
TOULEMONDE VINCENT
TRICOCHÉ LUDOVIC

UNGER NICOLAS
VAN ASSEL PIERRE
VANDEWALLE THIBAUT
VOLIÉRI CHRISTOPHER
WALASZYK PATRICK
WAYEMBERGE CHRISTINE

Article 5 – Sont désignés opérateurs de salle opérationnelle (OSO) (opérateurs de traitement des appels d'urgence – opérateurs de coordination opérationnelle) les personnels suivants :

ANOT NICOLAS
BASSIMON ALEXANDRE
BERTHE THOMAS
BIRET FLORIAN
BOITREL JEREMY
BUISINE ARNAUD
CONDOM ANDRE
COQUANT STEEVE
CREPIN WILLIAM
DE REVIÉRIE BENOIT
DEKEISTER ANTOINE
DELOBEL NICOLAS
DELVALLEZ DIMITRI
DENIS DAMIEN
DETOURNAY ALEXANDRE
DEUDON ADRIEN
DHAENENS GILLES
DLUBAK LOUIS

FRANCOIS JEAN-CHRISTOPHE
GARDIN MAXIME
HANDTSCHOEWERCKER FRANCOIS
KOZAK KONRAD
LAMIE PHILIPPE
LEFAIT STEPHANE
LEMAIRE GWENDOLINE
LUCA ALEXANDRE
MACRON MATHIEU
MARET ALEXANDRE
NOULET CLAIRE
PONTAIS NICOLAS
POTTIEZ CHRISTOPHE
PREEL EMMANUEL
SOUCHET ARNAUD
TOULOUSE THOMAS
VERNALDE EMERIC
VIANE SEBASTIEN

Article 6 – Sont désignés opérateurs de salle opérationnelle (OSO) (support et affectés en centre d'incendie et de secours) les personnels suivants :

AUTRICQUE NICOLAS
BERTIN VINCENT
BETH JONATHAN
BETREMA JEREMY
BLANCKE THIERRY
BOUCHEZ NICOLAS
CARPENTIER CHRISTOPHE
CATTEAU YANN
CHAUVEAU SEBASTIEN
COCHIN SEBASTIEN
CORMONT JOHAN
COURDENT GEOFFREY
CREVILLIER CHARLES
DEBAY MIKAEL
DEJARDIN JEROME
DELABY YANN
DELOFFRE JONATHAN
DEL RUE GREGORY
DELVA ALEXANDRE
DEMAILLE BENOIT
DESSEAUX XAVIER
DEWINNE REGINALD
DIDILLON MARC
DULIEU WILFRID
DUQUESNE SAMY
FOLLET LUDOVIC
FROMONT GUY
GODIN ANTHONY
GOLEJEWSKI MAXIME

GOMEZ FLORIAN
GUILLE FRANCOIS
LALISSE ANTOINE
LERAILLE VINCENT
LESUISSE STEPHANIE
LEVEQUE THIERRY
LOURME MARIE-ANNE
MARIS THIBAUT
MARTIN FRANCOIS
OBRINGER PHILIPPE
PEREZ CENIT JOSE-LUIS
QUAGEBEUR THOMAS
ROHART VINCENT
SAIDANI BENOIT
SAOUD HAMZA
SCHEERS ARNAUD
SCHOUTETEN FABRICE
SELLIEZ DAVID
SION YANNICK
VANDE ROSIEREN JONATHAN
VANROY SEBASTIEN
VASSEUR AURELIEN
VERKAMPT SAMUEL
VERMERSCH SEBASTIEN
VERWAERDE ROMUALD
VILLETTE MAXIME
WILLIAME BENOIT
WOORONS FREDERIC

Article 7 – Sont désignés opérateurs de coordination opérationnelle de poste de commandement tactique (OCO-PCTact), pour l'armement notamment des VLC / VPC, les personnels suivants :

AGACHE BENJAMIN
AGNERAY CYRIL
ALBITZ ANDY
ANDRE ANTOINE
ANGLADE JOHAN
BALESSE HELOISE
BALLIGAND FLORIAN
BARUZZI GREG
BASIN FRANCOIS
BENAISA NADIR
BENAULT THOMAS
BENFRID BELKACEM
BERNARD DELPHINE
BINIOS CONSTANTIN
BOBEUF NICOLAS
BONDROIT FRANCK
BONTEMPS BERTRAND
BORDEYNE SEBASTIEN
BOUCKAERT GAUTHIER
BOUDAUD SYLVAIN
BOUILLE DAVID
BOULET BRUNO
BOULIN BENOIT
BOUTRY CLEMENT
BOUVART MICKAEL
BRAQUART ADRIEN
BRAYE ANTOINE
BRICHE QUENTIN
BRICHE REMY
BRIERE JOAN
BRUNNIN JEAN-CLAUDE
BUFFET THIERRY
BURET STEPHANE
CAFFIAUX CEDRIC
CAPRON GUILLAUME
CAPRON JEREMY
CARLIEZ FREDDY LUCIEN
CARREZ XAVIER
CAVALLARO MICHAEL
CHAMPENOIS JEROME
CHERY ROMAIN
CLEMENT ALYSSIA
CLIQUET ARNAUD
COLLET NICOLAS
COLLETTE LUDOVIC
COQUELLE AURELIEN
COUCAUD QUENTIN
CREPIN ANTOINE
CRESSON ROMAIN
CULNART EMMANUEL
DAMIE CHRISTOPHE
DANEL DAVID
DANNAT JEAN MARIE
DE NY MATHIEU
DEBRA JEAN-PIERRE
DEBRABANDERE SYLVAIN
DECRIEM THIERRY
DEFROIDMONT CLEMENT
DELAIGLE BENJAMIN
DELEBARRE IVAN
DELEMARRE GUILLAUME
DELOBELLE BENOIT
DELOEIL NICOLAS
DEROI JUSTINE
DESSE DOMINIQUE

DETOT KEVIN
DEUDON LUDOVIC
DEVISSCHER FABIEN
DEVRED BENJAMIN
DEWAS PHILIPPE
DIDILLON MARC
DORGE PHILIPPE
DRILA FREDERIC
DU BOIS GHISLAIN
DUBOIS JUSTIN
DUBREUCQ PATRICK
DUFLOT MAXIME
DUFOUR VINCENT
DUMONT YANNICK
DUPAS ROMAIN
DUPUY YOHAN
DURIEZ FREDERIC
DUSENNE CYRIL
ENTE MICKAEL
EUSTACHE JEROME
EVRARD GIL
EVRARD LUDOVIC
FAELENS RODOLPHE
FAMCHON NICOLAS
FASQUEL FRANCK
FAUVET ROMUALD
FERNANDEZ MAXENCE
FLAMANT ROMAIN
FLAMENT BENJAMIN
FLAMENT REMI
FLINOIS VINCENT
FOSLIN PATRICE
FOURE DAVID
FOURNIER PASCAL
FRANQUART ANTHONY
FREVILLE STEPHANE
GAS JEAN-CHRISTOPHE
GAY LIONEL
GERVAIS GREGORY
GODEFROID JULIEN
GRAMMONT SAMUEL
HAEZEBROUCK STEPHANE
HAGNERE LAURENT
HAMROUNI KHALED
HERBAUT GABRIEL
HERBAUT MICHAEL
HOLAY REMI
HYSBERGUE ROMUALD
ISNARDI ALEXANDRE
JONCKEERE CEDRIC
JOURDAIN JEROME
JULIEN WILLY
KAPUT NICOLAS
KELLNER JACQUES
KHERCHACHE NICOLAS
LABALETTE LAURENT
LAMOITTE JEREMY
LANZARINI THOMAS
LARGILLET EUGENE
LAVALLEE CYRIL
LECOCQ PHILIPPE
LECOUSTRE JEROME
LEFEBVRE GUILLAUME
LEFEBVRE JEROME
LEGRAND BENJAMIN

LELONG PATRICE
LEMAITRE ADRIEN
LEMAY ALEXANDRE
LEROY CEDRIC
LESTIENNE LUDOVIC
LHOMME NICOLAS
LIETARD JEROME
LOMBARD BENOIT
LOTS BENJAMIN
MADER PASCAL
MAGNIER MICKAEL
MANIEZ JACKY
MARIE JEREMY
MEKERBA BRIEUC
MEZINE MEHDI
MICHON NICOLAS
MORIN ALEX
MORTIER LIONEL
MOULART LOUIS
MRAOVIC TONY
MUREZ STEEVE
NINITTE OLIVIER
NOBLECOURT SEBASTIEN
NOYEN JEREMIE
PAGE LEONARD
PALLADINO CHRISTOPHE
PASSION FABIEN
PERRON LORIS
PIAZZA LAURENT
PIERRARD SEBASTIEN
PORTIER JOHAN
POUPAERT ANDRE
PREUX THOMAS
RAMET GUILLAUME
REAL GREGORY
REDELBERGER JEREMY
RENAUD JULIEN
RENAUT VINCENT
REYNAERT PATRICE
ROBECOURT LAURENT

ROCHE CEDRIC
RODRIGUES KEVIN
ROUX SYLVAIN
SEIBERT NICOLAS
SELVAIX DAVID
SEVRY FABIEN
SORLIN FABIEN
SOUPEZ MATHIEU
SUFFYS CHRISTOPHE
SYDOW ALBERT
TAHON KARL
TARGET SEBASTIEN
TASSIGNON FREDERIC
TOP LAURENT
TRIOUX SEBASTIEN
VALENTIN GREGORY
VALIN GREGORY
VAN OOST GEOFFREY
VANBAELINGHEM EMMANUEL
VANBERSELAERT ALAIN
VANBERSELAERT MATHIEU
VANDEKERCKHOVE DAMIEN
VANDENABEELE FABIEN
VASSEUX NICOLAS
VAUDEVIRE VINCENT
VENZA DAVID
VERAGHE FREDERIC
VEREecken MANUEL
VERGRIETE DENIS
VERHEECKE THIBAUT
VERMERSCH SEBASTIEN
VIGNON JULIEN
VILCOT DAMIEN
VINCETTE VALENTIN
VROLAND MAXIME
WADOUX ROMUALD
WIGNIOLLE FABRICE
WILLAME ANTHONY
WILLAME BRUNO

Article 8 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 9 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le

21 FEV. 2022

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de Cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Secours en Milieu Périlleux (SMP) » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu la 2^{ème} édition du guide de doctrine opérationnelle relatif aux interventions en milieu périlleux et montagne de juin 2021 ;

Vu le guide de techniques opérationnelles relatif au secours en milieu périlleux et montagne de juin 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés chefs de section de la spécialité SMP les personnels suivants :

DEBRUYNE DOMINIQUE
DEMASURE JEROME
DERAEDT FREDERIC
DERMINEUR THIERRY *
* Référent départemental

DUBOIS PASCAL
MEUNIER ALAIN
VANHOUTTE OLIVIER

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité SMP les personnels suivants :

ANDRZEJEWSKI CEDRIC
CARVALHO EMMANUEL
CARRIER NICOLAS
DEBOES JEAN-LUC
FONTAINE JULIEN
GEOFFROY THIERRY

LECOESTER ALEXANDRE
MARY JOHNNY
PIWOWAREK PIERRE
POULAIN DAVID
ROYER JEROME
VERCRUYSSSE STEEVE

Article 3 – Sont désignés équipiers de la spécialité SMP les personnels suivants :

BAILLIEU JULIEN
BERNIER FREDERIC
CARLIER JOACHIM
CARLIEZ FREDDY LUCIEN
CAULIER GUY
CLERMONT ROMAIN
DELAIRE CHRISTOPHE
DELAUNAY RAPHAEL
DELCROIX JEROME
DESSEAUX XAVIER
GAILLARD ALLAN
GACOUGNOLLE-HYMAN MICKAEL
GOBERT SEBASTIEN
GOMBAUD DAMIEN
GRABOWSKI STEPHANE
HARTEL GREGORY
HENRY BENJAMIN
HERENT FRANCOIS
LACASSAIGNE ROMAIN
LECLERCQ THIBAUT
LEGRAND ERIC
LEGRAND ROMARIC

LITTIERE BENOIT
LOMBARD BENOIT
LORIDANT STEPHANIE
MARQUET PIERRE-EDOUARD
MASCLIN JEAN-FRANCOIS
MOINEUSE ALEXANDRE
MOUCHON CHRISTOPHE
PARENT JULIEN
PERROT YOANN
PETIT LUDOVIC
PIHEN JOFFREY
POCHERON ANTOINE
PONTAIS NICOLAS
POULAIN FRANCOIS
PRZYSZCZYKOWSKI CEDRIC
ROERE JONATHAN
ROMAN MAXIME
SEILER ARTHUR
SELOSSE JEAN-LOUIS
TEILLIEZ MANUEL
THIEFFRY SOPHIE
VANDICHEL SEBASTIEN

Article 4 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 8 juillet 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de Cabinet,



Richard SMITH

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : NP3309-04

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint clients et services

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial

Vu le courrier adressé au Conseil Régional de Hauts de France en date du 17 février 2020

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 07 septembre 2020,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain nu sis à LE QUESNOY tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte rouge, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
59481 LE QUESNOY	Chemin du Vivier à Prêtres	AB	93	514
			TOTAL	514

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département du Nord et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département du Nord

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Lille,

Le 25 janvier 2022



Mme Nathalie DARMENDRAIL
Directrice Territoriale Hauts-de-France